

PLOUENAN INFOS

Feuillet Municipal

Mars 2012

Compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2012

- ☞ Mairie : renforcement du plancher bois de l'étage. Maîtrise d'œuvre confiée à Monsieur Laurent CLOAREC pour 13 085,68 €. Demande de subvention au titre de la DETR.
- ☞ Compte-rendu de la commission « Voirie »
- ☞ Espace « Enfance, Jeunesse et Culture » : lancement d'une consultation pour le mobilier et demande de subvention à la CAF. Avenant n°2 : marché SAS atelier St Jacques « Menuiserie bois » pour un coût supplémentaire de 1 525,24 € H.T.
- ☞ Télétransmission des actes budgétaires.
- ☞ Inventaire des zones humides : constitution d'un comité de suivi.
- ☞ Taille des haies communales 2012 confiée à M. TANGUY pour 7 714,20 € TTC.
- ☞ Motion de soutien à la démarche UNESCO pour les « jeux et sports traditionnels de Bretagne ».
- ☞ Vente d'un terrain de 1207 m² à Kerlaudy à l'entreprise Batiplâtre EURL au prix de 3,81 € H.T./m².
- ☞ Participation à la CLIS de l'école Notre Dame de la Charité à hauteur de 525 euros pour un enfant de Plouéan.
- ☞ Emplacement sur le Domaine public à la SARL QUEINNEC pour la vente de restauration rapide à emporter. Droit de place 35,76 €/mois.

Etat Civil : janvier 2011

Naissances :

- ☞ Yovane DESCHAMPS, 10 résidence Croas ar Vilien
- ☞ Carla, Angèle, Danielle GUELOU, 6 rue du Kerellon
- ☞ Marius, André SAOUT, 2 résidence de Kerafel
- ☞ Naélie, Lucie DIROU, 14 résidence des Chênes
- ☞ Djino, Jean-François TALABARDON, 20 rue du Pain Béni

Décès :

- ☞ Christophe KERVEADOU, 5 route de Kerantiou
- ☞ Francine SIMON veuve BOUTOUILLER, Stang Oualc'h

Demandes de permis de construire déposées en janvier 2012

- ☞ EARL TY KOLLET, Ty Kollet, agrandissement d'une étable

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de mars 1996

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de mars 1996
L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

SAMEDI 10 MARS 2012 AU CRISTAL A PLOUENAN

SOIREE CREPES A PARTIR DE 19 h 00

RESERVATIONS AU COMPTOIR DES PAINS

Repas adulte : 10 €/enfant : 6 €

Renseignements : 02.98.61.56.59 - Organisation Tennis de Table

A NOTER

Les élections présidentielles auront lieu au Mille Club les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Mairie de Plouéan - 7 place Louis Sévère - 29420 PLOUENAN - Tél : 02.98.69.51.11 - Fax : 02.98.69.59.80

mairieplouenan@wanadoo.fr - www.plouenan.fr

Infos

Pratiques :

Docteurs :

HUON
02.98.69.52.93
DESJOUIS
02.98.69.51.64

Pharmacie :

N.D de Kerellon
02.98.69.51.16

Kinésithérapeutes :

Bars-Casteloot-Hervet-
Barthe
02.98.29.64.02

De la Rebière de
Pouyade

02.98.69.52.40

Cabinets infirmiers :

Louise LAGATHU

02.98.69.54.91
Boutier-Péron-Seité
02.98.69.51.82

Cabinet dentaire :

KERHUEL-L'HIGUINEN-
LESCOUR

02.98.69.55.06

Pédicure-Podologue

D.E.

Mme MAHEO Raphaëlle
02.98.69.53.49

Mairie :

Du lundi au vendredi :
8h30-12h00 et 13h30-17h00
Samedi :
8h30-12h00

MISSION LOCALE

à la Maison des Servi-
ces les mardis, mercre-
dis et jeudis de 8h30 à
12h et de 13h30 à
17h30

Tél. : 02.98.29.12.68

Bibliothèque :

Mardi 17h30-19h00
Mercredi 11h15-12h15 et
17h00-18h00
Samedi 14h00-15h30

Déchetterie com- munautaire de

Ty Corn :

Le lundi 14 h 00 à 18 h 00
Du mardi au samedi : 8 h 30 -
12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00
02.98.29.81.98

Annonces

Assistante maternelle agréée jour/nuite accueillerait votre enfant de 3 ans et plus à son domicile, en campagne à Plouénan.

Je suis disponible les mercredis, les samedis ainsi que les vacances scolaires. Parents n'hésitez pas à me contacter même pour un dépannage. Mme TANGUY Jacqueline 02.98.29.63.13

Maison familiale rurale de Morlaix

Vendredi 9 mars de 16 h à 20 h et samedi 10 mars de 9 h à 17 h

Formation par alternance (15 jours d'école/15 jours de stage) 4ème - 3ème

Bac Pro services aux Personnes et aux Territoires

Bac Pro agricole

Formations adultes - VAE

Tél : 02.98.88.12.43

E-mail : mfr.kerozar@mfr.asso.fr

Site : www.mfr-morlaix.com

Maison Familiale Rurale de Plounevez-Lochrist

Vendredi 9 mars 2012 de 17h à 20h
Samedi 10 mars de 9h à 17 h

Présentation des filières :

4ème et 3ème (après 5ème ou 4ème)
Baccalauréat professionnel « Service aux Personnes et aux Territoires » (en 3 ans après 3ème - en 2 ans après BEP)

Pour tout renseignement :
02.98.61.41.30

E-mail : mfr.plounevez-lochrist@mfr.asso.fr

Site : www.mfr-plounevez.com

Maison familiale d'Elliant

« Portes ouvertes » du 9 au 10 mars 2012 de 9 h à 17 h

13 rue St Yves - 29370 ELLIANT
02.98.94.18.68

Mfr.elliant@mfr.asso.fr

Site : www.mfr-elliant.com

Notre Dame du Kreisker

le 9 mars de 17 h à 19 h 30 et le 10 mars de 9 h 30 à 12 h 30

Clg St Ursule

Le 17 mars de 9 h 15 - 12 h 15 et 14 h - 16 h 30

STAGE D'INITIATION A LA TECHNIQUE DU FILET

Samedi 31 mars 2012 de 14 h 00 à 18 h 00

Salle le Cristal à PLOUENAN

Organisé par l'association : « Ijin Ha Spered ar Vro »

Coût : 10 €

Matériel prêté pour l'initiation (moules et navettes) fil fourni. Possibilité d'acquies le matériel pour 10 €.

Renseignements : 06.20.35.35.52 marijanig@yahoo.fr

L'inscription (avant le 15 mars) est définitive à la réception du chèque de 10 € libellé à Ijin Ha Spered Ar Vro, adressé à Mme VILLOTTA, Roz Avel, 29420 PLOUENAN

Tél. : 02.98.69.57.55

MSA**Prise en charge des dépenses de santé : la MSA peut vous aider.**

Avoir une complémentaire santé est essentiel aujourd'hui car même si la MSA rembourse une part importante des dépenses, sans assurance complémentaire il reste souvent une somme à régler.

La MSA peut permettre à ses assurés, percevant de faibles ressources, de bénéficier gratuitement d'une prise en charge totale des frais médicaux : c'est la CMU-C. Elle est gratuite et permet d'être intégralement couvert, sans avance de frais pour la plus grande partie des dépenses de santé.

Pour ceux qui ne peuvent ouvrir droit à la CMU-C il est possible, selon les ressources, de percevoir l'aide à la complémentaire santé (ACS). Cette aide permet de bénéficier d'une réduction sur le prix annuel de la complémentaire santé. Elle permet également de ne pas avancer le montant pris en charge par la MSA lors des consultations chez le médecin.

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution de ces deux aides, rendez-vous sur le site msa-armorique.fr ou renseignez-vous par téléphone au 02 98 85 79 79 ou auprès de l'agence MSA la plus proche de chez vous.

Rejoignez notre équipe d'animateurs bénévoles du patrimoine

Dans le cadre de l'animation culturelle de son territoire, L'Office de Tourisme Intercommunautaire, *Roscoff Côte des sables Enclos paroissiaux*, fait appel aux personnes désireuses de partager avec le public touristique et local, la connaissance qu'ils ont de l'histoire et du patrimoine de leur commune.

Consistant en l'animation de visites commentées du patrimoine, de randonnées-patrimoine, de conférences ou encore d'encadrement d'ateliers pour enfants, cette activité bénévole est avant tout basée sur le sens du contact, la convivialité, l'envie de transmettre des connaissances.

Que vous soyez propriétaire d'un manoir, d'un moulin, d'un jardin ou de tout autre élément patrimonial intéressant à découvrir, ou simplement motivé par une expérience d'une grande richesse humaine, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Valérie Guesnier (du lundi au vendredi, de 9h à 12h)

02.98.29.09.09 ou pays.du.leon@wanadoo.fr

Info comité MUCO29 de Plouescat

Vous pouvez vous procurer des briquettes de bois (**non traitées, non exotique**) destinées aux cheminées, poêles et inserts au siège de l'entreprise **NEZOU** à Lannevez (sortie de KEREMMA direction Goulven) en TREFLEZ.

Le prix de vente d'un sac de 23 kg environ est de 3.50€ dont 1.50€ sera reversé à l'association Gaetan Saleun de Brest qui lutte contre la mucoviscidose (le sac est consigné 1€ l'unité, restitué au retour de ce sac)

L'enlèvement de ces briquettes a lieu tous les mercredis et vendredis matin de 9h00 à 12h00.

Par l'achat de ces briquettes, vous faites un acte écologique et vous contribuez à la recherche contre la MUCOVISCIDOSE tout en facilitant de façon économique le chauffage de votre habitation.

Merci pour votre participation.



Reportage « Entreprises »

« Les Délices de Roscoff » Made in Plouenan »

Il est 4 heures du matin, une bonne odeur de crêpes se dégage dans la nuit, tandis que les crêpières s'affairent à leurs «biligs». Nous sommes à Lanveur en pleine campagne plouénanaise. Régis le patron nous reçoit .

Carte d'identité :

Activité	Fabrication de Crêpes et Pains Artisanaux
Nbre de Salariés	10 Permanents
Adresse	Lanveur PLOUENAN

Tout est parti par l'achat d'une maison en 1990. Un bâtiment se trouvait à proximité il décide de le transformer en crêperie .

Ancien boulanger de métier, il décide de lancer sa marque de crêpes «Les délices de Roscoff». A cette date, il démarre tout seul dans l'aventure avec une fabrique de biscuit en parallèle .

Il prospecte les Grandes surfaces et les épiceries et le succès se fait sans attendre.

En 1992, il recrute son 1^{er} salarié. Entreprise qui en compte aujourd'hui 10 . Les corps de métier étant crêpières, boulangers et livreurs.

Les délices de Roscoff sont fabriqués à la hauteur de 700 Douzaines / Jour, tandis que « Crêperie de Lanveur » à 300 Douzaine / Semaine

Dès 1994 , il crée une boulangerie. Comme clientèle, Régis approvisionne les collectivités (Ecole , Hôpitaux, Maisons de retraite ...). Il livre deux fois par jour dans un souci de stock et de fraîcheur. Cette dernière activité représente aujourd'hui 50 % de son activité

La crêperie se fournit en matière première chez des producteurs locaux. Les journées démarrent à 20 H le soir pour se terminer le lendemain à 17 h et ceci 7jours sur 7

La grande motivation de Régis en se lançant dans ce défi « *était de créer une entreprise pour la transmettre à sa fille à l'avenir* ». Pari gagné !!!

Projet :

En conservant son objectif principal : qualité et fraîcheur, l'ambition est d'agrandir ses locaux pour l'installation d'un 3ème manège à crêpes. Victime du succès des « Délices de Roscoff », elle se doit d'augmenter le volume pour répondre à la fidèle clientèle .

Contact :

Régis LE PRETRE
Lanveur PLOUENAN
02 98 29 60 45

Collecte des déchets



Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée par l'intermédiaire de conteneurs individuels en secteur urbain et de conteneurs collectifs en secteur rural mis à disposition par la Communauté de Communes.

• CONTENEUR INDIVIDUEL :

Vos déchets doivent être déposés en sacs fermés dans le conteneur qui est à présenter à la collecte sur la voie publique la veille du jour de ramassage. Il est demandé de veiller à le ramasser après la collecte.

• CONTENEUR COLLECTIF :

Vos déchets sont à déposer, en sacs fermés, dans les conteneurs collectifs répartis sur le territoire

Pour toute modification de la taille de votre conteneur, contactez le numéro vert.

Collecte sélective

La collecte sélective des matériaux recyclables est assurée par des bornes d'apport volontaire réparties en points de regroupement.

102 points d'apport volontaire ont été répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour connaître le site le plus proche de chez vous, consultez le plan des points d'apport volontaire sur le site internet www.pays-leonard.com ou contactez le numéro vert.

A chaque couleur de borne, correspond un type de matériaux recyclables :

Retrouvez ces informations sur www.pays-leonard.com

• Borne jaune :

Bouteilles plastique
Flacons en plastique
Cartonnettes
Briques alimentaires
Boîtes métalliques



• Borne bleue :

Papiers
Journaux
Magazines



• Borne verte :

Verre
Pots
Bocaux



Déchetterie

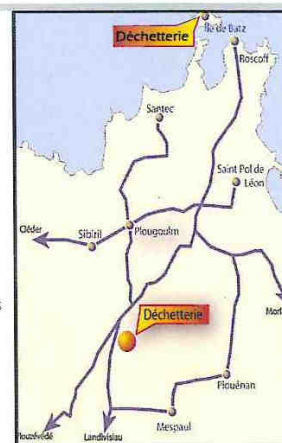
Pour vous débarrasser de certains autres déchets, une déchetterie est mise gratuitement à la disposition des particuliers résidant dans la Communauté de Communes. Sur place, un agent vous accueille et vous oriente.

Déchetterie de Ty Korn
29250 Plougoulm
Tél : 02.98.29.82.11

Ouverture	Matin	Après-midi
lundi	Fermé	14h00 / 18h00
du mardi au samedi	8h30 / 12h00	14h00 / 18h00

Déchets acceptés :

- Encombrants,
- Ferrailles,
- Peintures,
- Electroménagers
- Déchets verts,
- Cartons,
- Déchets Electriques et Electroniques,
- Gravats (gratuité des dépôts pour un volume inférieur à 1 m³ par foyer et par mois),
- Batteries,...



Renseignements :

0 800 220 574
(appel gratuit)

**Pays
Léonard**
Communauté de Communes

Prochaine parution : avril 2012

Les articles sont à transmettre en mairie pour le 15 mars 2012